

# Les rythmes scolaires et la mise en œuvre des projets éducatifs territoriaux (PEDT)

## Point fort de cette formation

Formation complète qui traite des rythmes de l'enfant et des aspects opérationnels de la mise en œuvre de la réforme.

## Objectif principal

Revenir sur les différents enjeux de la réforme (pour les enfants, les parents, les collectivités et les professionnels) et envisager les conditions permettant la co-construction d'un réel projet éducatif territorial (PEDT).

## Objectifs opérationnels

- Comprendre la notion de « rythme » scolaire et de « rythme » de l'enfant.
- Comprendre la genèse, le contenu et les enjeux de la réforme.
- Explorer les pistes permettant de mettre en place un réel projet éducatif territorial.
- Identifier les conditions de réussite d'une co-éducation sur les territoires.

## Contenu

- Fonctionnement de l'école : les réformes passées et le constat actuel.
- Les conditions du développement de l'enfant.
- École, culture et justice sociale.
- L'articulation entre rythmes scolaires et temps éducatifs.
- La place des collectivités locales : financement, pilotage, etc.

## Méthode pédagogique et pré-requis

- Formation tous niveaux, qui nécessite pas de pré-requis.
- Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques, d'illustrations et d'échanges afin d'identifier les bonnes pratiques.
- Les stagiaires seront évalués par questionnaire, en début et fin de formation, afin de mesurer l'acquisition des savoirs.





## Programme de formation

23 février 2025

### Format

Formation déclinable sur 3 ou 6 heures.

### Public cible

Elu-es et collaborateur-trices d'élus-es, agents de la fonction publique, acteur-trices travaillant avec les collectivités locales (structures privées, associatives...).

Pour les personnes en situation de handicap: contacter **le référent** Cédis.

### Inscriptions

Pour les élu-es :  
**modalités de financement et d'inscription .**

Pour les agents de la fonction publique, les salarié-es, ou autres :  
**modalités de financement et d'inscription .**

